



Industrie  
Canada

Industry  
Canada

CPC-2-3-07  
7<sup>e</sup> édition  
Mai 2007

Gestion du spectre et télécommunications

Circulaire des procédures concernant les clients

# **Identités dans le service mobile maritime (ISMM)**

## Préface

Les circulaires des procédures internes sont publiées dans le but de renseigner le personnel du Ministère. Bien qu'elles soient destinées à un usage interne, elles sont aussi accessibles au public. Des modifications peuvent être effectuées sans préavis. Il est donc conseillé aux intéressés qui veulent d'autres renseignements, de communiquer avec le bureau de district d'Industrie Canada le plus proche. Bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans la présente circulaire, il n'est pas possible de l'attester expressément ou tacitement. De plus, lesdites circulaires n'ont aucun statut légal.

Les personnes qui désirent faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser à :

**Note : Ne pas envoyer de demande d'ISMM aux adresses postale ou électronique mentionnées plus bas.**

Industrie Canada  
Direction générale de la réglementation  
des radiocommunications et de la radiodiffusion  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C8

À l'attention de la DOSP

Par courriel : [spectrum\\_pubs@ic.gc.ca](mailto:spectrum_pubs@ic.gc.ca)

Toutes les publications de la Gestion du spectre et télécommunications sont disponibles sur le site Web suivant : <http://strategis.gc.ca/spectre>.

Dans toutes nos publications, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Principe</b> .....	1
<b>2.</b>	<b>Mandat</b> .....	1
<b>3.</b>	<b>Politique</b> .....	1
	3.1 Généralités .....	1
	3.2 Admissibilité .....	2
<b>4.</b>	<b>Procédure</b> .....	2
	4.1 Généralités .....	2
	4.2 Obtention d'une ISMM .....	3
	4.3 ISMM de station de navire .....	3
	4.4 ISMM de groupe de stations de navire .....	4
	4.5 ISMM de station côtière .....	4
	4.6 Responsabilités des titulaires de licences et des propriétaires de navire .....	4
	<b>Annexe B - Formulaire de demande d'ISMM - Station de navire avec licence radio</b> .....	8
	<b>Annexe C - Formulaire de demande d'ISMM - Station côtière</b> .....	12
	<b>Annexe D - Formulaire de demande d'ISMM - Groupe de stations de navire</b> .....	13
	<b>Annexe E - Codes de l'Union internationale des télécommunications (UIT)</b> .....	15

## 1. Principe

Puisque chaque station de navire et chaque station côtière a besoin d'une identité unique pour des raisons de sécurité et de télécommunications, le secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R) a recommandé l'adoption d'un système international d'identification automatique pour tous les navires. Par conséquent, l'UIT a adopté, dans son *Règlement des radiocommunications*, l'assignation et l'utilisation des identités dans le service mobile maritime (ISMM - aussi connues d'après le sigle anglais MMSI, employé sur la scène internationale).

## 2. Mandat

L'article 5 *c*) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie* stipule que le Ministre exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés de manière à accroître le compétitivité de l'industrie, des biens et des services canadiens sur le plan international et à faciliter l'adaptation aux situations intérieure et internationale.

## 3. Politique

### 3.1 Généralités

Avec les nouvelles technologies de plus en plus répandues, les systèmes de radiocommunication doivent subir des améliorations pour répondre aux besoins des titulaires de licence et des propriétaires de navire (les expressions « titulaire de licence », « propriétaire de navire » et « requérant » sont employées de façon interchangeable dans le présent document). Dans le service mobile maritime, on peut améliorer considérablement l'efficacité des radiocommunications en utilisant l'appel sélectif numérique (ASN), fonction qui fait partie intégrante du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). L'emploi de l'ASN permet d'accélérer les communications navire-terre et internavires ainsi que les communications entre les navires et les réseaux téléphoniques publics commutés (RTPC).

Pour utiliser l'ASN, une station doit non seulement être en mesure de fournir sa propre identification, mais doit aussi être capable d'identifier la station appelée. Cette identification se fait au moyen des identités dans le service mobile maritime (ISMM). Par conséquent, Industrie Canada (IC) assignera, à la demande des titulaires de licence, des ISMM aux stations de navires immatriculés au Canada ainsi qu'aux stations côtières canadiennes.

L'utilisation de l'ASN et des ISMM permet l'accès mondial, par l'entremise du RTPC et d'INMARSAT, aux stations de navire munies de systèmes automatisés de radiocommunications. Grâce à l'utilisation de l'ASN et des ISMM, les navires sont en mesure d'établir automatiquement et de façon sélective des communications avec d'autres navires et des stations côtières.

Divers types d'appel ASN sont possibles. Dans l'ensemble, il s'agit d'appels ayant trait à la détresse et à la sécurité ou des appels de « routine ». Les appels de routine peuvent comprendre les appels de correspondance publique ou les appels reliés à l'exploitation des navires, p. ex. les appels destinés aux autorités portuaires. Dans le cas des communications VHF, la connexion automatique au RTPC peut également être établie par l'intermédiaire de stations côtières munies de l'équipement approprié.

Notons qu'IC a délivré par le passé des numéros SELCAL de cinq chiffres aux navires et des numéros d'identification de quatre chiffres aux stations côtières pour identifier les appareils à impression directe à bande étroite (IDBE) exploités par les stations côtières ou installés à bord de navires. Ces numéros ne font pas partie intégrante du système ASN, ni du système SMDSM, et il ne faut donc pas les confondre avec les ISMM, formées de neuf chiffres. Avec l'introduction des nouvelles technologies, les ISMM ont remplacé les numéros de cinq et de quatre chiffres, qu'IC ne délivrera plus à moins que des raisons justificatrices importantes lui soient présentées.

### **3.2 Admissibilité**

Une ISMM peut être délivrée aux stations côtières qui font partie de systèmes automatisés de radiocommunications, ainsi qu'aux navires qui sont munis ou doivent être bientôt munis d'une station terrienne de navire ou d'un système automatique de radiocommunications, y compris les navires munis d'un appareil radio ASN. Il n'est pas nécessaire qu'une licence radio ait été délivrée à l'égard d'un navire pour qu'une ISMM soit délivrée pour ce navire.

## **4. Procédure**

### **4.1 Généralités**

À titre d'organisme responsable de la délivrance des licences radio au Canada, Industrie Canada est chargé de délivrer et d'administrer les ISMM. Afin d'obtenir une ISMM, le requérant doit communiquer avec le bureau d'IC le plus proche (voir la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, *Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de district [CIR-66]*) et fournir les renseignements pertinents sur le navire ou la station côtière. Le propriétaire du navire doit soumettre, en outre, des renseignements précis sur l'équipement radio à bord du navire et les coordonnées des personnes-ressources en cas d'urgence. Si aucune licence n'a été délivrée à l'égard du navire et que le navire n'est pas exempt de licence en vertu du paragraphe 15.2 du *Règlement sur la radiocommunication*, il faudra obtenir une licence radio. Il est à noter que, même si un navire n'a pas besoin de licence radio, une ISMM pourrait lui être délivrée.

Dans le but d'offrir des services efficaces dans les régions où la demande est forte (comme sur les côtes Est et Ouest du Canada), de nombreux bureaux d'IC sont maintenant en mesure de délivrer les ISMM sans délai sur place, à condition que les renseignements requis sur le navire et les données connexes leur soient fournis. Dans tous les cas, peu importe le bureau d'IC avec lequel le requérant fait affaire, tous les efforts seront déployés pour que les ISMM soient délivrées le plus tôt possible.

Toutes les données recueillies sont versées dans la Base de données nationale d'information maritime (BDNIM) d'IC et transmises à l'UIT en vue de leur insertion dans le système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime (MARS), qui sert présentement de dépôt temporaire de l'information maritime internationale à l'UIT. Il est possible d'avoir accès aux données versées dans la BDNIM sur Internet, dans le site Web de la Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada. La Garde côtière canadienne (GCC) et les organismes de recherche et sauvetage se servent de ces données en cas d'urgence. La GCC et les organismes de recherche et sauvetage ont accès à l'ensemble des données recueillies, mais le grand public n'a pas accès aux données sur les personnes à contacter en cas d'urgence même si ces données sont conservées dans la BDNIM et le MARS.

## 4.2 Obtention d'une ISMM

Avant d'attribuer une ISMM, Industrie Canada demande aux requérants de lui fournir des données précises concernant le type d'ISMM demandée. Il y a trois types d'ISMM :

- ISMM de station de navire; voir les Annexes A et B
- ISMM de station côtière; voir l'Annexe C
- ISMM de groupe de stations de navire. voir l'Annexe D

On peut également obtenir un formulaire de demande pour chacun de ces types d'ISMM auprès des bureaux de districts d'IC et sur le site Web [Spectre en direct](http://sd.ic.gc.ca) d'IC à <http://sd.ic.gc.ca>.

## 4.3 ISMM de station de navire

C'est de loin le type d'ISMM le plus courant. Les ISMM de station de navire comptent pour plus de 95 % de toutes les ISMM assignées par Industrie Canada. Le principe de base qui régit l'assignation des ISMM de station de navire veut que la même identité s'applique à tout l'équipement radio à bord du navire, ce qui doit être maintenu systématiquement dans la mesure du possible.

Afin d'obtenir une ISMM de station de navire, il faut remplir le formulaire de l'Annexe A ou B, à la fin du présent document, et le faire parvenir à IC. Si le navire n'est pas tenu de détenir une licence radio et qu'il n'est muni que d'appareil(s) radio VHF/ASN, utiliser l'annexe A. Si le navire doit détenir une licence radio ou qu'il est muni d'équipement additionnel, utiliser l'Annexe B.

Lors de tout changement de propriété d'un navire vendu avec l'équipement radio auquel une ISMM est attribuée, le numéro ISMM assigné doit demeurer le même. Toutefois, le nouveau propriétaire est tenu de contacter Industrie Canada pour lui communiquer les modifications des données du champ ISMM. Si le changement de propriétaire entraîne une immatriculation et une ISMM délivrées par un autre pays, le nouveau propriétaire devra se faire assigner une différente ISMM par le pays d'immatriculation et la programmer dans l'équipement radio.

En cas de changement de propriété visant uniquement l'équipement radio auquel une ISMM est assignée, une nouvelle ISMM est requise pour l'équipement en question. Le propriétaire de navire qui acquiert la radio doit présenter un formulaire de demande d'ISMM à IC. Celui-ci assignera une nouvelle ISMM à programmer dans l'équipement radio.

Dans le cas où une ISMM est assignée et que, par la suite, une station terrienne mobile INMARSAT (de standard B, C ou M) est installée, une nouvelle ISMM est requise. Le propriétaire de navire acquéreur de la radio doit présenter un formulaire de demande d'ISMM à IC, qui assignera une nouvelle ISMM à reprogrammer dans tout l'équipement radio.

L'Annexe E, à la fin du présent document, contient l'information concernant les divers codes de l'UIT à utiliser au moment de remplir l'annexe pertinente.

**Note : Enregistrer toute radiobalise de localisation des sinistres (RLS) auprès du [Secrétariat national de recherche et de sauvetage](http://beacons.nss.gc.ca), en ligne <http://beacons.nss.gc.ca> ou par téléphone 1-800-727-9114.**

#### **4.4 ISMM de groupe de stations de navire**

Une ISMM de groupe de stations de navire est normalement délivrée à un groupe de navires lorsqu'il est souhaitable de pouvoir communiquer avec un groupe donné de navires simultanément au moyen d'un seul appel. Chaque navire du groupe doit, en outre, posséder sa propre ISMM. Un représentant du groupe doit s'adresser à Industrie Canada pour obtenir une ISMM de groupe de stations de navire à titre de personne-ressource et remplir le formulaire de demande de l'Annexe D, à la fin du présent document.

#### **4.5 ISMM de station côtière**

Une ISMM de station côtière est normalement délivrée à une station côtière appelée à assurer des communications automatiques avec des navires. En règle générale, les ISMM de station côtière ne sont délivrées qu'aux stations de la GCC ou à d'autres stations côtières communiquant avec d'importantes flottes de bateaux, comme la flotte d'une entreprise de pêche ou un service d'exploitation de remorqueurs. Ces stations doivent aussi détenir une licence radio. Pour obtenir une ISMM de station côtière, il faut fournir à IC l'information appropriée sur la station côtière, information demandée dans l'Annexe C du présent document.

#### **4.6 Responsabilités des titulaires de licences et des propriétaires de navire**

IC ne saurait trop insister sur l'importance de tenir fidèlement à jour les renseignements concernant les ISMM contenues dans la Base de données nationale d'information maritime. Si les données sur les ISMM versées dans la base de données ne sont pas valides, les efforts de sauvetage en cas d'urgence pourraient être compromis. Il incombe au titulaire de licence et au propriétaire du navire de veiller à l'exactitude des données fournies au moment de la présentation d'une demande d'ISMM. C'est également à eux qu'il revient de signaler à IC tout changement touchant ces données (voir la section 4.3, ISMM de station de navire).

Dans le cas propriétaires de navire, les données additionnelles ou les mises à jour peuvent comprendre notamment les données concernant tout changement de propriété, tout changement de nom du navire, tout changement dans l'obligation de détenir une licence radio valide (p. ex. un navire a déjà détenu une licence radio valide, mais il en est maintenant exempt), tout changement dans la classification ou la jauge du navire, ou encore les données concernant l'installation ou le retrait d'équipement radio utilisant une ISMM.

Les titulaires de licence et les propriétaires de navire qui détiennent une ISMM pour utilisation avec leur équipement radio VHF ASN sont encouragés à consulter une autre publication d'IC, le Cahier des charges sur les normes radioélectriques 182, *Émetteurs et récepteurs radio maritimes fonctionnant dans la bande 156-162,5 MHz* (CNR-182). Le CNR-182 indique clairement que les ISMM ne peuvent être programmées dans l'équipement radio VHF ASN que par des employés d'entretien/maintenance qualifiés.



## Annexe A - Formulaire de demande d'ISMM - Radio de navire de navire sans licence avec VHF/ASN seulement

Pour toute demande de renseignements concernant les ISMM (identités dans le service mobile maritime), veuillez vous adresser au bureau de district d'Industrie Canada de votre localité. Vous pouvez présenter vos demandes soit en personne, par courrier régulier ou courriel ou en nous envoyant une télécopie. Pour connaître l'adresse du bureau de district le plus près de chez vous, consulter la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de districts (RIC-66), qui se trouve à : <http://ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01742f.html>.

**IMPORTANT** : Assurez-vous de remplir le bon formulaire de demande d'ISMM de station de navire (annexe A ou B). Utilisez ce formulaire de demande si le navire ne nécessite pas de licence radio et s'il n'est muni que d'appareil(s) radio VHF/ASN avec ou sans SPG ou LORAN. Dans un tel cas, une ISMM de type 0 devrait être assignée. Si le navire nécessite une licence radio ou si de l'équipement radio additionnel y est installé, utilisez le formulaire de demande à l'annexe B.

**Partie A - Action** :  Assigner une nouvelle ISMM  Modifier une ISMM  Annuler une ISMM

**Partie B - Information** (✓ indique un champ obligatoire et ☒ un champ obligatoire si assigné ou installé) :

✓	Nom du demandeur : Nom et prénom
✓	Numéro de téléphone du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
✓	Adresse postale du demandeur : (inclure le code postal)
	Numéro de télécopieur du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
	Adresse électronique du demandeur :
☒	ISMM : Identité dans le service mobile maritime à neuf chiffres débutant par 316 (obligatoire seulement si déjà assignée ou installée)
✓	Nom du navire :
	Ancien nom du navire : (dans le cas d'une modification au nom du navire)
✓	Information sur le propriétaire du navire : (si elle diffère de celle fournie par le demandeur)
✓	Nom, prénom ou nom de la compagnie :
✓	Adresse complète, y compris le code postal :
✓	Téléphone : (inclure le code du pays et le code régional)
	Télécopieur :
	Courriel :

**Annexe A**  
(Suite)

✓	<b>Classe générale : Faire le choix approprié à partir de l'Annexe E</b>
	Classe(s) individuelle(s) : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'annexe E
✘	ISMM de groupe de stations de navire : (si le navire appartient à un groupe) (obligatoire seulement si déjà assignée ou installée)
✓	<b>Jauge brute : Capacité interne du navire en tonnes, 1 tonne = 2 000 livres (pour embarcation de plaisance de 12 mètres ou moins, voir l'Annexe E)</b>  _____ tonnes
✓	<b>Nom et adresse de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence :</b>
✓	<b>Numéro de téléphone de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)</b>
	Numéro de télécopieur de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)
	Numéro de téléphone alternatif 24 heures en cas d'urgence : Autre numéro de téléphone en cas d'urgence accessible en tout temps (inclure le code du pays et le code régional)
✓	<b>Capacité de personnes à bord : Nombre maximum de personnes à bord</b>
✓	<b>Information sur les installations radio : Équipement radio à bord (VHF/ASN SPG LORAN)</b>  VHF/ASN  <b>Longueur du navire :</b> _____ mètres
	Information et/ou directives additionnelles :

## Annexe B - Formulaire de demande d'ISMM - Station de navire avec licence radio

Pour toute demande de renseignements concernant les ISMM (identités dans le service mobile maritime), veuillez vous adresser au bureau de district d'Industrie Canada de votre localité. Vous pouvez présenter vos demandes soit en personne, par courrier régulier ou courriel ou en nous envoyant une télécopie. Pour connaître l'adresse du bureau de district le plus près de chez vous, consulter la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de districts (RIC-66), qui se trouve à : <http://ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01742f.html>.

**IMPORTANT** : Assurez-vous de remplir le bon formulaire de demande d'ISMM de station de navire (annexe A ou B). Utilisez ce formulaire de demande si le navire nécessite une licence radio ou si de l'équipement radio additionnel y est installé. Si le navire ne nécessite pas de licence radio et qu'il n'est muni que d'appareil(s) radio VHF/ASN avec ou sans SPG ou LORAN, utilisez le formulaire de demande à l'annexe A.

**Partie A - Action** :  Assigner une nouvelle ISMM  Modifier une ISMM  Annuler une ISMM

**Partie B - Terminaux mobiles INMARSAT à bord** (choisir un seul) :

- Le navire N'EST PAS muni d'un terminal mobile INMARSAT de standard B, C ou M. (ISMM type 0)  
 Le navire est, ou sera bientôt, muni d'un terminal mobile INMARSAT de standard C. (ISMM type 1)  
 Le navire est, ou sera bientôt, muni d'un terminal mobile INMARSAT de standard B ou M. (ISMM type 3)

**Partie C - Information** (✓ indique un champ obligatoire et ✘ un champ obligatoire si assigné ou installé) :

✓	Nom du demandeur : Nom et prénom
✓	Numéro de téléphone du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
✓	Adresse postale du demandeur : (inclure le code postal)
	Numéro de télécopieur du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
	Adresse électronique du demandeur :
✘	ISMM : Identité dans le service mobile maritime à neuf chiffres débutant par 316 (obligatoire seulement si déjà assignée ou installée)
✓	Nom du navire :
	Ancien nom du navire : (dans le cas d'une modification au nom du navire)

**Annexe B**  
(Suite)

✓	<b>Information sur le propriétaire du navire : (si elle diffère de celle fournie par le demandeur)</b>
✓	<b>Nom, prénom ou nom de la compagnie :</b>
✓	<b>Adresse complète, y compris le code postal :</b>
✓	<b>Téléphone : (inclure le code du pays et le code régional)</b> Télécopieur : Courriel :
✓	<b>Classe générale : Faire le choix approprié à partir de l'Annexe E</b>
✓	<b>Classe(s) individuelle(s) : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'Annexe E</b>
⊗	ISMM de groupe de stations de navire : (si le navire appartient à un groupe) (obligatoire seulement si déjà assignée ou installée)
✓	<b>Jauge brute : Capacité interne du navire en tonnes, 1 tonne = 2 000 livres (pour embarcation de plaisance de 12 mètres ou moins, voir l'Annexe E)</b> _____ tonnes
✓	<b>Nom et adresse de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence :</b>
✓	<b>Numéro de téléphone de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)</b>
	Numéro de télécopieur de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)
	Numéro de téléphone alternatif 24 heures en cas d'urgence : Autre numéro de téléphone en cas d'urgence accessible en tout temps (inclure le code du pays et le code régional)
✓	<b>Capacité de personnes à bord : Nombre maximum de personnes à bord</b>
✓	<b>Information sur les installations radio : Équipement radio à bord (i.e. MF/HF MF/HF/ASN VHF VHF/ASN CB CELL SCP MSAT IDBE RTTY DF FAX NAVTEX LORAN INMARSAT-A-B-C-M-Mini-M-M4 EGC SPG SART)</b>
✓	<b>Longueur du navire : _____ mètres</b>
⊗	Indicatif d'appel radio : Indicatif d'appel radio assigné par IC (obligatoire seulement si autorisé par licence)

**Annexe B**  
**(Suite)**

	Ancien indicatif d'appel radio : (dans le cas d'une modification à l'indicatif d'appel radio)
☒	Numéro(s) d'appel sélectif : Numéro(s) d'appel sélectif à cinq chiffres assigné par Industrie Canada entre 03200-03299 précédé de la lettre S si utilisé dans le système séquentiel à une seule fréquence (SSFC) seulement ou par la lettre T si utilisé également ou uniquement dans le système d'impression directe à bande étroite (IDBE) (obligatoire seulement si déjà assigné(s) ou installé(s))
☒	Nombre d'embarcations de sauvetage : Nombre d'embarcations de sauvetage équipées ou non d'appareils radio (obligatoire si l'équipement est installé)
☒	Fréquence(s) RLS : Fréquence(s) d'opération de l'équipement RLS à bord (obligatoire si installé[s])
☒	Code d'identification RLS : La série de quinze caractères hexadécimaux, aussi appelée le 15 Hex ID de la balise, débutant par A78, A79, 278, 279 (obligatoire si installé, doit comprendre 15 caractères)  <b>Note importante</b> : Enregistrer toute radiobalise de localisation des sinistres (RLS) auprès du Secrétariat national de recherche et de sauvetage, en ligne <a href="http://beacons.nss.gc.ca">http://beacons.nss.gc.ca</a> ou par téléphone 1-800-727-9414.
☒	ISMM de RLS : ISMM de 9 chiffres ou indicatif d'appel débutant par 316 assigné à la RLS.
	Nature(s) du service : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'Annexe E
	Service(s) disponible(s) : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'Annexe E
	Heures de service : Faire le choix approprié à partir de l'Annexe E
	Bande(s) de fréquences de télégraphie : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'Annexe E
	Bande(s) de fréquences de téléphonie : Faire le(s) choix approprié(s) à partir de l'Annexe E
	Autorités chargées de la comptabilité (CIAC) : Le code d'identification d'autorité comptable de l'unité chargée de la comptabilité pour le navire en rapport aux services mobile maritime et mobile maritime par satellite. Faire le choix approprié à partir de l'Annexe E

**Annexe B**  
**(Suite)**

<p>CIAC utilisé pour le service INMARSAT : Si cette unité diffère de celle ci-dessus, le code d'identification d'autorité comptable de l'unité chargée de la comptabilité pour le navire en rapport au service mobile maritime par satellite seulement. Faire le choix approprié à partir de l'Annexe E</p>	
<p>Numéro d'identification du navire : Le numéro matricule (maximum de 15 caractères) assigné par le Registraire des navires de Transports Canada) ou le numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI) de sept chiffres assigné par l'OMI</p>	
<p>☒</p>	<p>Identité(s) INMARSAT : Numéro(s) de mobile INMARSAT (NMI) assigné à chaque terminal mobile INMARSAT à bord (obligatoire si installé)</p>
<p>Information et/ou directives additionnelles :</p>	

### Annexe C - Formulaire de demande d'ISMM - Station côtière

Pour toute demande de renseignements concernant les ISMM (identités dans le service mobile maritime), veuillez vous adresser au bureau de district d'Industrie Canada de votre localité. Vous pouvez présenter vos demandes soit en personne, par courrier régulier ou courriel ou en nous envoyant une télécopie. Pour connaître l'adresse du bureau de district le plus près de chez vous, consulter la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de districts (RIC-66), qui se trouve à : <http://ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01742f.html>.

**Partie A - Action :**  Assigner une nouvelle ISMM  Modifier une ISMM  Annuler une ISMM

**Partie B - Information** (✓ indique un champ obligatoire et ✘ un champ obligatoire si assigné ou installé) :

✓	Nom du demandeur : Nom et prénom
✓	Numéro de téléphone du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
✓	Adresse postale du demandeur : (inclure le code postal)
	Numéro de télécopieur du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
	Adresse électronique du demandeur :
✘	ISMM : Identité dans le service mobile maritime comprenant neuf chiffres et débutant par 00316.
✓	Information sur le propriétaire du navire : (si elle diffère de celle fournie par le demandeur)
✓	Nom, prénom ou nom de la compagnie :
✓	Adresse complète, y compris le code postal :
✓	Téléphone : (inclure le code du pays et le code régional)
	Télécopieur :
	Courriel :
✓	Emplacement de la station côtière : Nom du lieu géographique où est située la station
✓	Latitude : Latitude, en degrés, minutes et secondes, de la station (NAD83)
✓	Longitude : Longitude, en degrés, minutes et secondes, de la station (NAD83)
✓	Code de compagnie : Code de compagnie à neuf chiffres assigné par Industrie Canada
✓	Numéro de licence : Numéro de licence à sept chiffres assigné par Industrie Canada
✓	Indicatif d'appel : Indicatif d'appel assigné par Industrie Canada
	Information et/ou directives additionnelles :

## Annexe D - Formulaire de demande d'ISMM - Groupe de stations de navire

Pour toute demande de renseignements concernant les ISMM (identités dans le service mobile maritime), veuillez vous adresser au bureau de district d'Industrie Canada de votre localité. Vous pouvez présenter vos demandes soit en personne, par courrier régulier ou courriel ou en nous envoyant une télécopie. Pour connaître l'adresse du bureau de district le plus près de chez vous, consulter la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de districts (RIC-66), qui se trouve à : <http://ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01742f.html>.

**Partie A - Action :**     Assigner une nouvelle ISMM     Modifier une ISMM     Annuler une ISMM

**Partie B - Information** (✓ indique un champ obligatoire et ✕ un champ obligatoire si assigné ou installé) :

✓	<b>Nom du demandeur : Nom et prénom</b>
✓	<b>Numéro de téléphone du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)</b>
✓	<b>Adresse postale du demandeur : (inclure le code postal)</b>
	Numéro de télécopieur du demandeur : (inclure le code du pays et le code régional)
	Adresse électronique du demandeur :
✕	ISMM : Identité dans le service mobile maritime à neuf chiffres débutant par 0316 (obligatoire seulement si déjà assignée ou installée)
✓	<b>Nom du groupe de stations de navire : Nom tel qu'adopté par le groupe</b>
✓	<b>Nom de l'agent de liaison pour le groupe de stations de navire : Nom de la personne représentant le groupe en matière de communication radio</b>
✓	<b>Renseignements sur l'agent de liaison pour le groupe de stations de navire (si elle diffère de celle fournie par le demandeur :</b>
✓	<b>Nom, prénom ou nom de la compagnie :</b>
✓	<b>Adresse complète, y compris le code postal :</b>
✓	<b>Téléphone : (inclure le code du pays et le code régional)</b>
	Télécopieur :
	Courriel :



**Annexe D**  
(Suite)

✓	Nom du navire de l'agent de liaison pour le groupe de stations de navire : Nom du navire exploité par la personne représentant le groupe
✓	ISMM du navire de l'agent de liaison pour le groupe de stations de navire : Identité du service mobile maritime du navire exploité par la personne représentant le groupe
✓	Nom et adresse de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence :
✓	Numéro de téléphone de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)
✓	Numéro de télécopieur de l'agent de liaison à terre en cas d'urgence : (inclure le code du pays et le code régional)
	Information et/ou directives additionnelles :

## Annexe E - Codes de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

Pour toute demande de renseignements concernant les ISMM (identités dans le service mobile maritime), veuillez vous adresser au bureau de district d'Industrie Canada de votre localité. Vous pouvez présenter vos demandes soit en personne, par courrier régulier ou courriel ou en nous envoyant une télécopie. Pour connaître l'adresse du bureau de district le plus près de chez vous, consulter la Circulaire d'information sur les radiocommunications 66, Adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux et de districts (RIC-66), qui se trouve à : <http://ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01742f.html>.

### Classes générales de navires

Bateau de pêche	FV	Navire militaire	NS	Embarcation de plaisance	PL	Bateau de rivière	NF
Navire marchand	MM	Navire gouvernemental	GV	Navire de secours	SV	Non spécifié	XX

### Classes individuelles de navires

<b>A</b>				<b>D</b>			
Aéroglysseur		ACV		Destroyer		DES	
Aviso		AVI		Drague		DRG	
				Dragueur de mines		DMN	
<b>B</b>				Dundee		DUN	
Baleinier		BLN		Baliseur		BLS	
Bac transbordeur		FBT					
Barge chaland péniche		CHA		<b>E</b>			
Bateau à moteur		MTB		Embarcation de sauvetage		SAU	
Bateau antipollution		NET		Escorteur		ESC	
Bateau-atelier navire-usine		BTA		<b>F</b>			
Bateau d'appui de secours		SEC		Frégate		FRT	
Bateau de pêche		PH		Fruitier		FRU	
Bateau employé par les plongeurs		DIV		<b>G</b>			
Bateau-exploration				Gabare		BAR	
navire de recherche		EXP		Garde-côtes		CGT	
Bateau-feu		PHA		Garde-pêche		PHS	
Bateau frigorifique		FRG		Goélette		GOL	
Bateau inspection		INS		Grue-flottante		GRF	
Bateau-pilote		PLT					
Bateau-pompe		PMP		<b>H</b>			
Brise-glace		ICE		Hydroglysseur		VDT	
Brise-roc		ROC					
<b>C</b>				<b>I</b>			
Câblier		CBL		Incinérateur de déchets		ICN	
Caboteur		CAB					
Cargo		CA		<b>L</b>			
Cargo roulier		ROU		Langoustier		LAN	
Céréaliier		GRC		Lougre		LOU	
Chalutier		CHR					
Charbonnier		COA					
Charge sèche		DRY					
Corvette		COR					
Cotre		CTR					
Croiseur		CRO					

**Annexe E**  
(Suite)

<b>M</b>		<b>R</b>	
Minéralier	TPO	Ravitailleur	RAV
Minéralier-vraquier-pétrolier	OBO		
Morutier	MOR	<b>S</b>	
Mouilleur	MOU	Sloop	SLO
		Sous-marin	SMN
<b>N</b>		<b>T</b>	
Naviplane	NVP	Thonier	THO
Navire à passagers	PA	Tramp	TRA
Navire auxiliaire	AUX	Transport	TPT
Navire-citerne	CIT	Transport de bétail	PBE
Navire de chargement mixte	GEN	Transport de ciment	CIM
Navire de guerre	GS	Transport de gaz liquéfié	TPG
Navire de récupération	RAM	Transport de produits forestiers	TPW
Navire du service des phares	PHR	Transport de solvant	TPS
Navire-école	ECO	Transport de véhicules	TVH
Navire-hôpital	HOP		
Navire hydrographique	HYD	<b>U</b>	
Navire météorologique	FRM	Unité de forage	PER
Navire océanographique	OSC		
Navire-station océanique	OSV	<b>V</b>	
Non spécifié	XXX	Vedette	VDO
		Vedette de douanes	DOU
<b>P</b>		Voilier	VLR
Paquebot	PAQ	Vraquier	BLK
Paquebot-mixte	PMX		
Patrouilleur	SRV	<b>Y</b>	
Patrouilleur rapide	FPS	Yacht	YAT
Pétrolier	OIL		
Plate-forme	PLE		
Ponton	PON		
Porte-avions	PTA		
Porte-chalands	PCH		
Porte-conteneurs	CON		
Porte-hélicoptères	PTH		
Pousseur remorqueur	TUG		

## Annexe E (Suite)

### Nature du service

Station ouverte à la correspondance officielle exclusivement	CO
Station ouverte à la correspondance publique	CP
Station ouverte à la correspondance publique restreinte	CR
Station ouverte exclusivement à la correspondance d'une entreprise privée	CV
Station écoulant exclusivement le trafic de service du service intéressé	OT

### Service disponible (pour utilisation avec la nature du service CP ou CR seulement)

Conversations radiotéléphoniques	C
Communications radiotélex	D
Messages OBS (navire d'observation bénévole)	O
Communications par télécopie	P
Radiotélégrammes	R

### Heures de Service

Exploitation continue de jour et de nuit	H24
Service de 16 heures effectué par une station de navire de la deuxième catégorie	H16
Service de 8 heures effectué par une station de navire de la troisième catégorie	H8
Exploitation intermittente de jour et de nuit, ou station n'ayant pas de vacances déterminées	HX
Service de jour	HJ
Service de nuit	HN

### Bandes de fréquences de télégraphie

Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime par satellite	S
Bandes comprises entre 110 et 160 kHz	W
Bandes comprises entre 415 et 535 kHz	X
Bandes comprises entre 1605 et 4000 kHz	Y
Bandes comprises entre 4000 et 27500 kHz	Z

### Bandes de fréquences de téléphonie

Bandes de fréquences utilisées dans le service mobile maritime par satellite	S
Bandes comprises entre 1605 et 4000 kHz	T
Bandes comprises entre 4000 et 27500 kHz	U
Bandes comprises entre 156 et 174 MHz	V

### Codes d'identification d'autorité comptable (CIAC)

Ministère des Pêches et Océans, Comptabilité du trafic radio maritime international	CA01
Stratos Mobile Networks Inc.	CA03

(ou une autorité comptable étrangère accréditée par Industrie Canada)

### Longueur hors tout vs jauge brute pour embarcations de plaisance de 12 mètres ou moins

Longueur hors tout	Jauge brute	Longueur hors tout	Jauge brute
moins de 8,5 m	5	10 m ou plus, mais moins de 10,5 m	10
8,5 m ou plus, mais moins de 9 m	6	10,5 m ou plus, mais moins de 11 m	11
9 m ou plus, mais moins de 9,5 m	7	11 m ou plus, mais moins de 11,5 m	13
9,5 m ou plus, mais moins de 10 m	8	11,5 m ou plus, n'excédant pas 12 m	15